



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E79940

VALABLE JUSQU'AU 18/12/2026

ÉDITÉ LE 19/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Raison sociale : ENERLOR

Forme juridique : SAS

12 RUE DE LA SEILLE
54320 MAXEVILLE

DEPUIS LE 20/03/2015

Capital : 217 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANCY 490 698 057

Téléphone : 03 83 57 47 90

Fax : 03 83 56 11 46

Siret : 490 698 057 00018

Portable : 06 82 57 26 93

Code NACE : 3530Z

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés :

E-mail : contact@enerlor.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

ALLIANZ IARD 62067334

MOUSSU FRANCIS PRÉSIDENT / BALAUD LIONEL DIRECTEUR ADJOINT

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62067334

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/01/2026

Effectif moyen : 24 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/02/2024
5274	Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	09/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1